

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2014/46**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quatorze et le mardi 13 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 7 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme BERGES donne procuration à M. AUSSANT  
M. COUROUAU donne procuration à M. BARRABOURG  
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN  
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

**Secrétaire de séance** : M. AUSSANT

**OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaires les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2014, présentés par les associations :

- Association Pimponet .....	103 661 €
- Relais des Deux Gaves .....	62 348 €
- Mission Locale Jeunes des Territoires de Mourenx, Oloron, Orthez.....	13 275 €
- Foyer Rural de Rébénacq.....	485 €
- Ecole de musique de la Vallée d'Ossau .....	26 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux associations, présentées ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014 de la Communauté de Communes,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

